

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2025-2026

ÉCOLE : École élémentaire Chantal-Benoit ÉLABORÉ EN DATE DU : 2025-10-01

DATE DU DERNIER SONDAGE : mai 2025 REMISE À LA SURINTENDANCE : 17 octobre 2025

AFFICHER SITE WEB: Avant 31 octobre 2025

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève : SM, ZC, MB

Nom de la direction de l'école : Sylvie Talbot-Lambert

Membre du personnel enseignant : Célia MacDonald

Membre du personnel non-enseignant : Malory Serchuk

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Marjolaine Muller

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Meriem Abou-Saoud

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Lisa Clark

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves ;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines ;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la <u>Loi sur l'éducation</u>, « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

- a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :
- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,
- b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le



handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« **intimidation** », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne ;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.



STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui intègrent les cercles proactifs et réactifs au quotidien : 100% des classes	 Enseignement explicite du chemin de la paix en présentant la formule du chemin, les questions et par la mise en pratique par des mises en situation fictives. Cercle check-in/check-out avant et après les récréations Cercle de communication hebdomadaire 		Juin 2026 Formation: 29 oct

Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.

Stratégies/Activités	Moyen de communication (outil utilisé pour transmettre le massage)	mode de communication (manière ou forme de la communication)	Date
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école :	 Présentation PowerPoint Activités en classe Vidéos Affiches Rassemblement 	 Présentation dans chaque classe (PowerPoint et activités) Annonce quotidienne à la radio scolaire (la semaine de prévention) et 	Semaine du 17 novembre 2025



		hebdomadaire par la suite - Vidéos et affiches présentés aux élèves par le conseil de bien- être lors d'un rassemblement	
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>au personnel de l'école :</u>	Courriel Discussion Formation Conseil Partage de ressources	Présentation du plan lors de la réunion du personnel du mois de novembre Planification d'activités lors de la semaine anti-intimidation Documents à partager : Guide du climat scolaire et sécuritaire - Soutien au comportement positif élémentaire Guide des pratiques réparatrices La pratique réparatrice - YouTube	6 novembre 2025 17 novembre 2025
Communication à l'intention des parents :	Courriel Communiqué	Envoyé les ressources aux parents par l'entremise du communiqué (site web, ressources, astuces)	Communiqué du 24 novembre 2025



STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bienêtre et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui enseignent explicitement les comportements attendus : 100 % de classes	 Enseignement explicite des matrices de comportements Utilisation de la plateforme Moozoom Système d'émulation sur ClassDojo Code de vie et les règles de classe sont affichés dans les classes 		Juin 2026
Pourcentage du taux d'assiduité : 85% de classes	 Remise de certificats lors d'un rassemblement mensuel Toutou du mois pour la classe qui a le meilleur taux d'assiduité pour le mois Suivis par courriel ou appel avec les parents Rencontre mensuel du comité d'assiduité 		Juin 2026
Pourcentage des élèves qui se sentent bien et en sécurité dans l'école : 100% des élèves ont répondu de sentir en sécurité ou complètement en sécurité à l'école	 Accueil chaleureux tous les matins Faire preuve d'une écoute active Offrir des clubs et comités selon les intérêts 		Juin 2026



 Faire résonner la voix des élèves par l'entremise du conseil d'élèves Rassemblement mensuel pour valoriser les efforts et les réussites Activités ludiques mensuelles pour tisser des liens et créé un climat scolaire positif 	
- Ateliers BRAVE portant sur communiquer avec confiance et l'intimidation, les conflits et les	Novembre 2025
relations.	

Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques du Conseil scolaire Viamonde.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes ayant participé aux Activités systémiques du Conseil – voir le Calendrier des dates importantes et des diversités 2025-2026.pdf 100% de classes	- Lien au calendrier est disponible dans le communiqué hebdomadaire pour les membres du personnel - Un courriel avec les activités est envoyé aux membres du personnel - Intégrer les informations aux annonces de la journée à la radio scolaire		Tout au long de l'année
Autre indicateur selon les besoins de l'école			

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).

Participer à des initiatives portant sur l'équité et l'inclusion :

> Inclure les perspectives des **Premières Nations, des Métis et Inuit dans** la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques ;



- > Intégrer les principes de la pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives dans la planification de l'enseignement;
- > Privilégier des activités qui favorisent le développement du leadership chez les élèves ;
- Assurer la mise en œuvre de clubs et/ou d'alliance d'écoles ;
- Participation aux activités offertes par des organismes externes.

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Soutien aux élèves	Date
Les programmes de soutien	Soutien aux élèves qui ont subi des actes	Jeudi 6 novembre 2025
sont disponibles compte tenu de la	d'intimidation :	
situation et du besoin.	 Identifier, éduquer, soutenir et conseiller 	
	ľélève;	
Soutien aux élèves qui ont subi	 Offrir des sessions d'éducation sur la gestion 	
des actes d'intimidation	des émotions, le stress, le bien-être en salle de	
	classe;	
	 Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin 	
	de s'assurer que la situation ne puisse pas se	
	reproduire;	
	 Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs 	
	sociaux disponibles;	



- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire);
- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices;
- Offrir des sessions de modélisation des comportements pour savoir comment réagir aux gestes d'intimidation;
- Créer un environnement sécuritaire pour l'élève;
- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé;
- Élaborer un plan d'intervention;
- Élaborer <u>un plan de soutien du</u>
 <u>comportement</u> (déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève);
- Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu;
- Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu;
- Appel à la police.
- Référer l'élève vers des organismes comme :
- Jeunesse, j'écoute;
- <u>Tel-jeunes;</u>
- LGBTQ Youth LINE;
- Black Youth Helpline;
- <u>+FORT</u>-application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation;
- <u>Ligne d'écoute d'espoir des Premières Nations</u> <u>et des Inuits (24 heures).</u>



Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d'intimidation	 Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d'intimidation : Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; Offrir l'appui des travailleurs sociaux; Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices; Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation; Créer un environnement sécuritaire pour les élèves; Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire. 	Jeudi 6 novembre 2025
Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d'intimidation	Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d'intimidation : - Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l'élève; - Sessions de modélisation des comportements et des habiletés prosociales personnalisées par l'éducatrice spécialisée de l'école; - Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes; - Intervention éducative sur l'intimidation (p. ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats); - Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas; - Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire;	6 novembre 2025



	 Suivre les étapes établies dans le tableau décisionnel de l'école; Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève; Intervention des travailleurs sociaux; Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif; Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire); Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé; Élaborer un plan d'intervention; Élaborer un plan de soutien du comportement (déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève); Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu; Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu; Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu; Appel à la police.
Priorite 2 de l'école : D'ici juin 2026, les	s membres du personnel de l'école utiliseront l'approch e

Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2026, les membres du personnel de l'école utiliseront l'approche réparatrice et seront en mesure d'intervenir en fonction du tableau décisionnel.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage du personnel formé aux pratiques réparatrices et au Soutien au comportement positif : 100% du personnel	- inscrire les membres non-formés aux formations du Conseil	Cercle de communicati on	29 octobre 2025



		Cercle de réparation	3 décembre 2025
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui répertorie les écarts de comportement à l'aide du FORMS : 100% du personnel	- les membres du personnel peuvent indiquer les écarts de comportements sur papier ou en utilisant le FORMS école		Tout au long de l'année
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui favorise les gestes réparateurs en lien avec la discipline progressive : 100% du personnel	 l'arbre décisionnel a été élaboré en équipe-école les questions à poser ont été remis à chaque membre du personnel en format de cartes l'équipe utilise le chemin de la paix pour les conflits les élèves remplissent une fiche de réflexion les gestes réparateurs sont choisis par les élèves (une liste non-exhaustive a été remis aux membres du personnel pour aider à guider les élèves) 		Tout au long de l'année



SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. (NPP144)

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation
Pour dénoncer des actes d'intimidation, <u>l'élève</u> est encouragé à :	- Billet de dénonciation des gestes d'intimidation pour les écoles élémentaires
Pour signaler des actes d'intimidation, <u>les adultes</u> de l'école doivent :	 Utiliser le Code QR (https://forms.office.com/r/6HaKpWtQqx)
Pour signaler un cas d'intimidation en tant que <u>parents</u> , tuteurs, tutrices :	 Utiliser un code QR (<u>https://forms.office.com/r/vy9HVe4ecy</u>)
Après le signalement d'une situation d'intimidation :	
> Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :	
 Communiquer avec l'enseignant.e Communiquer avec la direction de l'école Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation de l'école. 	



Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école ;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves ;
- Recevoir les confidences des élèves ;
- Participer au moyen de dénonciation ;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner les incidents;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire ;
- Participer à la formation autonome et obligatoire violence en milieu de travail;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux ;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir ;
- Fournir un soutien aux comportements positifs;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner l'incident;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves:

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école ;
- Respecter le code de conduite de l'école;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

• S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer ;



- Évaluer les risques ;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire... » ;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide » ;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices:

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ;
- Consulter le code de conduite de l'école ;
- <u>Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.</u>
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI);
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2024;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil ou visionner les enregistrements des ateliers précédents : Retrouver les liens de connexion et enregistrements ici : <u>Ateliers pour les parents (csviamonde.ca)</u>